

LA RANDO DU PRINTEMPS à ROUECOR 82150

ouverte aux QUAD, SSV, MOTO homologués.

Organisée par ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

SAMEDI 23 AVRIL 2016

INSCRIPTION (bulletin à retourner avant le 19 avril)

100 kilomètres à parcourir, prévoir le ravitaillement en carburant !

Chaque bidon d'essence devra porter le nom de son propriétaire.

Programme :

12h00 - accueil des participants, possibilité de restauration sur place (casse-croûte)

13h30 - dernier départ

en soirée, apéritif suivi du repas

Bulletin d'engagement :

A renvoyer, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de ACTION-QUAD82), des photocopies de l'assurance, de la carte grise du véhicule ainsi que du permis de conduire à l'adresse suivante :

ACTION-QUAD82 chez Monsieur PANDELLE Jérémy

TROTIS HAUT

47340 HAUTEFAGE - LA - TOUR

A réception de l'ensemble des documents et du règlement, un Email confirmant votre inscription vous sera adressé.

Pour tout renseignement complémentaire, appelez :

Robert au 0683713706 (matin); Nadine au 0687442486 (après-midi); Jérémy au 0689713338 (soirée)

ou par email à contactez-nous@action-quad82.fr

conducteur + repas		x 40 €	€
conducteur sans repas		x 30 €	€
passager avec repas		x 23 €	€
passager sans repas		x 12 €	€
repas supplémentaires		x 20 €	€
repas enfant (-12 ans)		x 10 €	€
TOTAL :			€

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____ Email: _____

Véhicule: QUAD SSV MOTO

Modèle et Marque: _____

✓ Règlement de la randonnée ci-après complété et signé

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

organisée par ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

SAMEDI 23 AVRIL 2016

- Point 1** – La randonnée organisée par **ACTION-QUAD82** n'est en aucune façon une course ou une épreuve sportive donnant lieu à un quelconque classement ou remise de prix.
- Point 2** – Les QUAD/SSV/MOTO participant à cette randonnée doivent être homologués, posséder les équipements d'origine et en état de fonctionnement (éclairages, silencieux...).
- Point 3** – Les QUAD/SSV/MOTO doivent être assurés, les conducteurs titulaires du permis approprié à la conduite de leur engin.
- Point 4** – Pilotes et passagers doivent porter un casque durant la randonnée.
- Point 5** – Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les balisages et avertissements mis en place sur le parcours par les organisateurs.
- Point 6** – En cas de problème, tout participant doit appeler le numéro d'urgence fourni au départ et attendre les instructions des organisateurs.
- Point 7** – Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le **SAMEDI 23 AVRIL**. Toute personne utilisant ce tracé un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées ainsi que des propriétaires de terrains privés.
- Point 8** – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou de modifier le tracé si les conditions climatiques devenaient défavorables.
- Point 9** – Tout participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de **ACTION-QUAD82** ou des propriétaires des terrains traversés et chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la randonnée du **SAMEDI 23 AVRIL**.
- Point 10** – Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Email : _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Le non respect de celui-ci entrainera une exclusion définitive de la randonnée.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"